

Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

<u>6ème Commission Vie des Campus</u>

Les dossiers de demande de subvention sont à transmettre, sous format électronique,

jusqu'au <u>jeudi 22 mai 2025,</u> délai de rigueur,

aux adresses mails suivantes : scevu@univ-smb.fr svec@univ-smb.fr

Procédure de dépôt d'une demande de subvention auprès de la Commission Vie des Campus

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) est destiné à aider les projets des étudiants (ex : projets des associations sportives, culturelles, actions de bénévolat étudiant et toute autre initiative collective des étudiants).

Toute demande de subvention* doit impérativement comporter :

- > le dossier de demande de subvention, dûment complété,
- > un **RIB** au nom de l'association.

La campagne est ouverte aux associations étudiantes labellisées ou ayant entamé une démarche de labellisation.